Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20201119-CONS-AG-20-097-DE
Date de télétransmission : 01/12/2020
Date de réception préfecture : 01/12/2020

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 19 novembre 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Décision modificative n° 1 – Budget primitif 2020 – Budget GEMAPI

L'An Deux Mille vingt, le 19 novembre à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni en visioconférence en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 13 novembre 2020.

PRESENTS :
ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTE Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
LACAVE Mattea	à	POLISINI Ivana
SALGE Hélène	à	ZUCCARELLI Jean

ABSENTS :
VESPERINI Françoise, DE GENTILI Emmanuelle, Jean-Sébastien DE CASALTA.

QUORUM : 14

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 1 – Budget primitif 2020 – Budget GEMAPI

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 juillet 2020 portant adoption du Budget primitif 2020 du Budget GEMAPI » ;

Considérant, la nécessité de réajuster les crédits votés au budget primitif 2020, par une décision modificative n° 1 :

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ADOPTE
(Contre : MM. Morganti et Zuccarelli. Mme Salge)

La décision modificative n° 1 au budget GEMAPI qui s'établit comme suit :

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	compte	Libellé	Montant
20		**Immobilisations incorporelles**	**- 322 040,00**
	2031	Frais d'études	- 322 040,00
21		**Immobilisations corporelles**	**- 300 000,00**
	2135	Installations générales	- 250 000,00
	2158	Autres installations, matériel et outillage	- 50 000,00
23		**Immobilisations en cours**	**300 000,00**
	2317	Immobilisations corporelles reçues	300 000,00
041		**Opérations patrimonilaes**	**106 040,00**
	2135	Installations générales	106 040,00
TOTAL			**-216 000,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	compte	Libellé	Montant
23		**Immobilisations en cours**	**- 106 040,00**
	238	Avances versées sur cmd d'immos corporelles	- 106 040,00
021		**Virement de la section de fonctionnement**	**- 216 000,00**
	023	Virement de la section de fonctionnement	- 216 000,00
041		**Opérations patrimoniales**	**106 040,00**
	238	Avances versées sur cmd d'immos corporelles	106 040,00
TOTAL			**-216 000,00**

Conseil du 19 novembre 2020

OBJET : Décision modificative n° 1 – Budget primitif 2020 – Budget GEMAPI

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	compte	Libellé	Montant
011		**Charges à caractère général**	**216 000,00**
	615231	Entretien, réparation voiries	216 000,00
023		**Virement à la section d'investissement**	**- 216 000,00**
	023	Virement à la section d'investissement	- 216 000,00
TOTAL			**0,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	compte	Libellé	Montant
		Aucun ajustement nécessaire	
TOTAL			**0,00**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia

U PRESIDENTE
Louis Pozzo di Borgo

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 01 DEC. 2020
et publication ou notification
du 01 DEC. 2020
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.